

Signature de la Convention de Partenariat entre Sites & Cités remarquables de France et le GIP EPAU



*Martin Malvy, Président de Sites & Cités
et Jean-Baptiste Marie, directeur du GIP EPAU,
Mercredi 12 juin 2024 à Angers - © Sites & Cités*

Le mercredi 12 juin 2024, Martin Malvy, Président de l'Association Sites & Cités remarquables de France, ancien ministre et Jean-Baptiste Marie, Directeur du Groupement d'Intérêt Public L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains (GIP EPAU), ont signé une convention de partenariat à Angers. Cette signature s'est déroulée à l'issue des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de Sites & Cités remarquables de France et avant l'ouverture officielle du Congrès national de l'association, le jeudi 13 juin, à Angers.

Les enjeux et les objectifs de ce partenariat

Depuis plus de 20 ans, les missions opérées par le GIP EPAU et les actions menées par l'association Sites&Cités se sont avérées complémentaires. C'est pourquoi, aujourd'hui, il nous semblait opportun et pertinent de signer une convention pour renforcer notre collaboration au bénéfice des villes membres de nos réseaux de partenaires. Cette signature nous offrira également la possibilité de développer nos opportunités de communication, d'intervention et d'organisation autour de trois axes principaux :

1. Déployer des travaux de recherche-action dans les territoires membres, à travers la Plateforme d'Observation des Projets et stratégies urbaines (POPSU), ainsi qu'un projet d'étude plus spécifique
[En savoir +](#)
2. Organiser des événements scientifiques et grand public, des formations et ateliers de travail en lien avec les programmes nationaux et européens comme "Action Coeur de Ville", "Petites Villes de Demain", "Villages d'Avenir", le concours expérimental "Europan", "POPSU" et "Engagés pour la qualité du logement de demain"
3. Assurer une veille scientifique et thématique pour alimenter la plateforme Quartiers anciens/Quartiers durables
[Lien vers le site internet Quartiers anciens / Quartiers durables](#)

A propos



Sites & Cités remarquables de France est une association qui réunit 310 villes et Territoires, soit 2000 communes et 14 millions d'habitants, porteurs d'un site patrimonial remarquable et/ou d'un label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire », dont les missions sont entre autres de :

- Mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine, élus et techniciens, favoriser les coopérations et les échanges et assurer l'information et la formation de tous les partenaires
- Promouvoir et diffuser les démarches innovantes des villes et territoires
- Mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine, notamment en structurant le dialogue avec les instances nationales et en assurant une veille sur l'actualité du patrimoine.
- Contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine, intégrer des problématiques des espaces protégés dans les politiques de revitalisation des territoires et de relance commerciale en centre ancien.
- Participer à l'évolution du cadre législatif des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine ainsi qu'à assurer un suivi de la législation et des règles en matière d'urbanisme patrimonial
- Accompagner et conseiller les villes et les territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimoniale

[+ d'infos sur l'association Sites & Cités](#)



L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains (EPAU) est un groupement d'intérêt public, sous la tutelle du Ministère en charge de l'architecture, du Ministère en charge de l'urbanisme, la Cité de l'architecture et du patrimoine et de l'association EUROPAN France. Il conduit des actions de recherche, d'expérimentation, de valorisation et d'animation des réseaux professionnels du cadre bâti, de la ville et des territoires. Il remplit ses missions au bénéfice du grand public, des collectivités territoriales, de la sphère universitaire et pédagogique, des acteurs professionnels et associatifs. Il met en place des actions de communication destinées à sensibiliser et informer ces acteurs aux contenus issus des programmes de recherches et d'expérimentation.

Pour la triennale 2024-2026, le groupement d'intérêt public a été missionné par ses membres pour mener de nombreuses actions dans les domaines de la qualité architecturale et d'usage des logements, de la prospective dans les territoires à forte densité urbaine ou au contraire ruraux, des liens entre culture et aménagement... Ces différentes actions sont récapitulées dans le plan d'orientation triennal annexé à la présente.

[+ d'infos sur le GIP EPAU](#)

Contact presse Meggy Cosson I m.cosson@sites-cites.fr I 06 32 13 51 58